

**CE PROCÈS-VERBAL EST SUJET À L'APPROBATION
DU CONSEIL À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE**

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**7 OCTOBRE 2019
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 7 octobre 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Mesdames les conseillères Mélanie Simoneau et Natalie Parent

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Hommage à Madame Marie-Claire Cardin, Bel Âge

Monsieur le maire Martin Damphousse rend hommage à Madame Marie-Claire Cardin, présidente du Bel Âge

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Objet de la modification contractuelle pour les services professionnels du Skate Plaza ;
- Objet de la modification contractuelle en services professionnels pour l'appel d'offres des nouveaux ateliers municipaux ;
- Déclarations de propriétés municipales ;
- But de la servitude sur le projet Eau Boisé ;
- Objet de la modification par le projet de règlement 707-121
- Localisation de la plantation d'arbres sur le talus de la route 132 ;
- Rédaction des procès-verbaux ;
- Localisation de la nouvelle interdiction de stationnement sur le boulevard Marie-Victorin ;
- Objet de la modification apportée par le projet de règlement 707-122 ;
- Montant de la modification contractuelle pour le Skate Plaza ;
- Détails des travaux à effectuer sur le pont de la rue Jules-Phaneuf ;
- Détails de la demande au ministère des Transports du Québec concernant l'intersection de la rue de l'Aqueduc avec la route 132 ;
- Détails de la demande au ministère des Transports du Québec concernant l'intersection de la rue Saint-Eugène avec la route 132 ;
- Mandat du Comité culturel, du patrimoine et de toponymie ;
- Jumelage avec la commune de Bécon-les-Granits ;
- Format du procès-verbal ;
- Demande d'obtention d'une opinion juridique concernant les couts potentiels de résiliation de la phase III du projet TOD ;
- Demande d'accès à une opinion juridique ;

- Détails des modifications apportées par les procès-verbaux de correction pour les règlements 901 et 903 ;
- Présence ou absence à l'inventaire patrimonial de la résidence située au 196, rue Sainte-Anne ;
- Modification au contrat de services professionnels des nouveaux ateliers municipaux ;
- Versement d'une aide financière pour le 117, rue Sainte-Anne ;
- Nature de la demande au ministère des Transports pour l'intersection de la rue de l'Aqueduc avec la route 132 ;
- Budget octroyé au Comité culturel, du patrimoine et de toponymie ;
- Montant des contrats de démolition pour les 3450 et 3941, chemin de la Baronnie ;
- Possibilité de récupérer le bois de grange issu de ces démolitions ;
- Demande d'obtention des montants déboursés par la Ville de Varennes pour l'acquisition de résidences de long du chemin de la Baronnie et le versement d'aide financière pour l'aménagement de mesures de mitigation.

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2019-390

Approbation procès-verbal Séance générale 9 septembre 2019

IL est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 9 septembre 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2019-391

Dépôt du procès-verbal de correction — Règlements 901 et 903 Séance générale du 9 septembre 2019 Séance générale du 19 août 2019

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* ;

CONSIDÉRANT l'erreur cléricale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les règlements 901 et 903.

ADOPTÉE.

2019-392

Approbation des comptes — Septembre 2019

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois de septembre 2019 :

Fonds d'administration : 2 726 918.31 \$
(Chèques numéros 34631 à 34854, paiements par chèques, par débit direct, par dépôt direct et paiements électroniques, incluant le chèque annulé numéro 34561 pour un montant de 9 445.20 \$.)

Fonds des dépenses en immobilisation : 784 607.55 \$
(Chèques et dépôts directs numéros 3091 à 3109 et paiements directs, incluant le chèque annulé numéro 3080 pour un montant de 6 045.59 \$.)

Certificat du trésorier numéro 3273

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2019-32 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 480-6 modifiant le règlement 480 relatif aux animaux afin de préciser les règles pour l'utilisation du petit enclos au parc canin

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 480-6 modifiant le règlement 480 relatif aux animaux afin de préciser les règles pour l'utilisation du petit enclos au parc canin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-33 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 534-77 modifiant le règlement relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard Marie-Victorin

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 534-77 modifiant le règlement relatif à la signalisation afin d'ajouter une interdiction de stationnement sur le boul. Marie-Victorin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-34 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 876-2 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin de prévoir la responsabilité de certaines autorisations en cas d'absence du directeur général

Avis de motion est donné par Madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera

présenté en vue de son adoption le règlement 876-2 modifiant le règlement 876 sur la gestion contractuelle afin de prévoir la responsabilité de certaines autorisations en cas d'absence du directeur général.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-35 Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement 877-1 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'ajuster ces autorisations

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 877-1 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin d'ajuster ces autorisations.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2019-36 Avis de motion — Règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés.

ADOPTÉE.

2019-393 Adoption — Premier projet de règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés

IL est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-121 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier certaines dispositions à la zone C-455 relatives à la réduction de la marge avant, la réduction du ratio de cases de stationnement, à corriger la superficie maximale d'un bâtiment principal et à inclure la zone C-455 à la liste des zones assujetties aux projets intégrés soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2019-37 Avis de motion — Règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage de fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage de fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

2019-394 Adoption — Premier projet de règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre l'usage de fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221

IL est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-122 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de permettre l'usage fleuriste comme usage accessoire à un usage aréna dans la zone I-221 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

**2019-395 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-035
Modification d'une enseigne murale
210, rue Quévillon**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-93 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2019-035 afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne murale, le tout tel que proposé sur les plans concepts de Transworld, dossier 2019-01590-GDWN-SF-LM, en date du 18 octobre 2018.

Ce refus est justifié par le non-respect des critères d'analyse du règlement 848 sur les P.I.I.A. En effet, le projet d'affichage manque d'intégration envers les enseignes actuelles tant par rapport à la localisation, au gabarit et aux couleurs.

Le bâtiment est sis au 210, rue Quévillon sur les lots 120-120 et 73-779 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-444.

ADOPTÉE.

**2019-396 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-060
Transformation du bâtiment principal
579, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-96 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-060 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de Line Laurin, dossier D1-19-13B, en date du 23 août 2019. Cette autorisation est conditionnelle à ce que la couleur de la toiture soit similaire à la couleur projetée des murs latéraux.

Le bâtiment est sis au 579, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 284-16 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-397 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-108
Transformation du bâtiment principal
89, rue D'Youville**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-92 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-108 afin de permettre le changement de revêtement, le tout, tel que proposé par le requérant en date du 18 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 89, rue D'Youville sur le lot 76-5 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-634.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2019-398 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-111
Refaire la toiture du bâtiment principal
1721, route 132**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-95 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REFUSER la demande de P.I.I.A. n° 2019-111 afin de régulariser le changement de revêtement d'une partie de la toiture du bâtiment principal.

Ce refus est justifié par le non-respect des critères d'analyse du règlement 848 sur les P.I.I.A. En effet, la transformation ne s'intègre pas au niveau des matériaux et des couleurs par rapport à la partie inchangée du bâtiment.

Le bâtiment est sis au 1721, route 132 sur les lots 105 et 105-4 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone A-230.

ADOPTÉE.

**2019-399 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-112
Remplacement de la toiture du bâtiment principal
196, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-91 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-112 afin de permettre la réfection de la toiture du bâtiment principal, le tout, tel que proposé par le requérant en date du 14 août 2019.

Le bâtiment est sis au 196, rue Sainte-Anne sur le lot 21-2 du cadastre du Village de Varennes dans la zone H-631.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-400 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-116
Modification d'enseignes
569, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-97 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-116 afin de permettre la modification de l'enseigne murale, le tout, tel que proposé sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 26 août 2019.

L'enseigne est sise au 569, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 284-6 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2019-401 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2019-117
Modification d'enseignes
340, boulevard de la Marine

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2019-09-94 du 4 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2019-117 afin de permettre la modification d'enseignes murale et détachée, le tout, tel que proposé sur les plans concepts de Posimage, dossier LB-2019-161-2B, en date du 12 août 2019. Cette autorisation est conditionnelle à la bonification des aménagements paysagers à la base de l'enseigne détachée.

Les enseignes sont sises au 340, boulevard de la Marine sur le lot 825 du cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone C-564.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après :

Sur une question de Madame Manon Provençal, le directeur des Services juridiques et greffier précise l'empiètement autorisé dans la marge.

**2019-402 Demande d'approbation dérogation mineure no 2019-105
Permettre la réduction de la marge arrière pour la construction d'une
véranda 3 saisons
117, rue du Saint-Laurent**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction d'une marge arrière afin de permettre la construction d'une véranda 3 saisons sur une galerie existante ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2019-09-99 du 4 septembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande ;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 11 septembre 2019 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no 2019-105, le tout, tel que le dossier a été présenté sur les plans de *Signature*, dossier 2428788, déposé à la Ville en date du 15 juillet 2019.

Le bâtiment est sis au 117, rue du Saint-Laurent, sur le lot 92-602 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone H-520.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2019-403 Acquisition de deux tracteurs multifonctions

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 3 octobre 2019 ;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule soumission lors de l'appel de soumissions publiques et qui est conforme ;

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi du contrat pour l'acquisition de deux (2) tracteurs multifonctions au seul soumissionnaire conforme, soit Aubin & St-Pierre Inc., pour la somme de 265 256.71 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur 5 ans, à compter de l'exercice 2020.

Certificat du trésorier numéro 3279

ADOPTÉE.

**2019-404 Transport de la neige — Hiver 2019-2020
Location de camions avec opérateurs**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de la neige pour l'hiver 2019-2020 – Location de camions avec opérateurs ;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) seule soumission ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Groupe Massi Inc. (Division Construction), pour les trois (3) camions proposés, soit un camion semi-remorque et deux (2) camions 12 roues. L'ensemble du contrat, considérant l'ajout de 60 heures d'imprévus, est d'un montant de 54 222.21 \$, taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3277

ADOPTÉE.

2019-405 Contrat supplémentaire de transport de neige

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour le transport de la neige pour l'hiver 2019-2020 – Location de camions avec opérateurs ;

CONSIDÉRANT la réception d'une (1) seule soumission et la nécessité d'octroyer un contrat supplémentaire pour rencontrer les besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat supplémentaire de transport de neige à Excavation Civilpro Inc. pour deux (2) camions semi-remorque en location avec opérateurs, pour un montant de 42 770.70 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3278

ADOPTÉE.

2019-406 Achat d'équipements hivernaux

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès de divers fournisseurs ;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics ;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'octroi des contrats suivants :

- contrat pour l'acquisition d'une boîte à sel à l'entreprise *Équifab*, pour un montant de 7 703.33 \$, taxes incluses ;
- contrat avec l'entreprise *W. Côté & Fils Ltée* pour l'acquisition d'une aile de bordage pour la somme de 10 015.82 \$, taxes incluses ;
- contrat avec l'entreprise *JLD Laguë* pour l'acquisition d'une souffleuse frontale pour la somme de 9 445.20 \$, taxes incluses ;
- contrat avec l'entreprise *J.A. LaRue* pour l'acquisition d'une chute basculante hydraulique pour le souffleur de même marque, pour la somme de 8 565.64 \$, taxes incluses.

Ces dépenses seront financées par le Fonds de roulement et le remboursement se fera sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2020.

Certificat du trésorier numéro 3272.

ADOPTÉE.

2019-407 Ajout d'un équipement de sécurité sur la rétrocaveuse

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 octobre 2019 ;

Il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation d'une valve de sécurité sur la rétrocaveuse à l'entreprise Nortrax Québec Inc., pour un montant de 9 655.03 \$ taxes incluses

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de 5 ans à compter de l'exercice 2020.

Certificat du trésorier numéro 3280

ADOPTÉE.

2019-408 Modification contractuelle — Services professionnels Skate Plaza

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées ;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications ;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 6 093.68 \$ taxes incluses, au contrat d'Englobe pour l'ajout de services de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3274

ADOPTÉE.

2019-409 Modification contractuelle services professionnels — Ateliers municipaux — 2e appel d'offres

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées ;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications ;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 18 904.93 \$, taxes incluses, au contrat de l'entreprise *Labbé architecte inc.* pour les services d'accompagnement nécessaires à la préparation du second appel d'offres pour les ateliers municipaux.

Certificat du trésorier numéro 3281

ADOPTÉE.

2019-410 Travaux de réfection des trottoirs de béton sur le pont de la rue Jules-Phaneuf

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie en date du 13 août 2019 ;

IL est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie un contrat de 25 754.40 \$, taxes incluses, à l'entreprise SOCONEX, pour la réfection des trottoirs de béton sur le pont de la rue Jules-Phaneuf.

La dépense sera financée par le règlement 873.

Certificat du trésorier numéro 3275

ADOPTÉE.

**2019-411 Versement de l'aide financière à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial
79, rue Sainte-Anne**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 747 établissant un programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire de la Ville de Varennes ;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du Service de l'urbanisme et environnement en date du 17 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le versement de l'aide financière au montant de 8 608.75 \$ au propriétaire du 79, rue Sainte-Anne.

Cette dépense sera financée par le Fonds patrimonial.

Certificat du trésorier numéro 3282

ADOPTÉE.

2019-412 Travaux d'infrastructure pour un terrain de baseball synthétique, Parc du Pré-Vert (terrain B)

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur général en date du 4 octobre 2019 ;

IL est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal octroie un contrat pour la construction de l'infrastructure d'un terrain de baseball synthétique au parc du Pré-Vert (terrain B) à l'entreprise Massi Construction inc., conformément à son offre du 27 septembre 2019, pour un montant de 95 659.20 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3285

ADOPTÉE.

2019-413

Intention de renouvellement de contrat – Camps de jour saison estivale 2020

CONSIDÉRANT le contrat de gestion des programmes de camps de jour octroyé à l'entreprise Gestion Vincent et Limoges inc. pour la saison estivale 2019 ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des camps de jours pour l'été 2019 et le fait que l'adjudicataire ait respecté toutes ses obligations au terme de ce contrat ;

CONSIDÉRANT la satisfaction générale des parents d'enfants qui fréquentent les camps de jour ;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction des Services récréatifs et communautaires de se prévaloir de l'option de renouvellement du contrat pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 17 septembre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes signifie son intention de renouveler le contrat de gestion des camps de jour pour la saison estivale 2020, pour une durée de 1 an, à l'entreprise *Les camps AES*, une division de *Gestion Vincent et Limoges Inc.*

ADOPTÉE.

2019-414

Plantation d'arbres sur le talus de la route 132

CONSIDÉRANT la recherche de prix auprès de cinq (5) fournisseurs ;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) offres ;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 1^{er} octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de plantation d'arbres sur le talus de la route 132 à *EnviroStable inc.* pour un montant de 40 254.78 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3276.

ADOPTÉE.

**2019-415 Octroi de contrat - Travaux de démolition
2037-2039, boulevard Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès d'entrepreneurs qualifiés ;

CONSIDÉRANT les recommandations du bureau de projets en date du 4 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de travaux de démolition de l'immeuble sis au 2037-2039, boulevard Marie-Victorin à l'entreprise Massi Construction pour un montant de 27 938.93 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le règlement 886

Certificat du trésorier numéro 3284

ADOPTÉE.

**2019-416 Octroi de contrat – Travaux de démolition
3941, chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès d'entrepreneurs qualifiés ;

CONSIDÉRANT les recommandations du bureau de projets en date du 4 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de travaux de démolition de l'immeuble sis au 3941, chemin de la Baronnie à l'entreprise Excavation Civilpro Inc. pour un montant de 28 456.31 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3286

ADOPTÉE.

**2019-417 Octroi de contrat – Travaux de démolition
3450, chemin de la Baronnie**

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée auprès d'entrepreneurs qualifiés ;

CONSIDÉRANT les recommandations du bureau de projets en date du 4 octobre 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat de travaux de démolition de l'immeuble sis au 3450, chemin de la Baronnie à l'entreprise Excavation Civilpro Inc. pour un montant de 22 420.13 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par une affectation du surplus accumulé non affecté.

Certificat du trésorier numéro 3287

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

20 h 59 Monsieur le conseiller Benoit Duval déclare son intérêt dans la question qui suit (employé du Collège Saint-Paul) et sort de la salle.

**2019-418 Acte de vente Ville de Varennes et Collège Saint-Paul
Autorisation de signature**

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente et de servitude d'une portion de l'ancienne emprise de la rue Sainte-Charles, à intervenir entre la Ville de Varennes et le Collège Saint-Paul. Tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

21 h Monsieur le conseiller Benoit Duval entre.

**2019-419 Déclaration de propriété municipale
Terrain situé sur la rue Michel-Messier (à l'intersection de la rue
Frontenac) – lot 6 003 215 du cadastre du Québec**

Considérant le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée ;

Considérant que le lot 6 003 215 du cadastre du Québec, identifié comme étant un terrain situé sur la rue Michel-Messier, demeure la propriété de Les

Terres diversifiées du Saint-Laurent Ltée ;

Considérant que ledit lot 6 003 215 d'une superficie de 13,00 m², est un coin de rue faisant partie de la voie publique existante ;

Considérant l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin appuyé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description du lot 6 003 215 déposé le 29 novembre 2018 et déclare que l'assiette de ce lot correspond à la superficie d'un terrain situé sur la rue Michel-Messier, lequel fait partie de la voie publique existante ;

Que le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

2019-420

**Déclaration de propriété municipale
Terrain situé sur la rue des Érables (à l'intersection de la rue Saint-André)
– lot 6 003 303 du cadastre du Québec**

Considérant le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée ;

Considérant que le lot 6 003 303 du cadastre du Québec, identifié comme étant un terrain situé sur la rue des Érables, demeure la propriété de Monsieur *Roger Messier* ;

Considérant que ledit lot 6 003 303 d'une superficie de 12,70 m², est un coin de rue faisant partie de la voie publique existante ;

Considérant l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes approuve la description du lot 6 003 303 déposé le 29 novembre 2018 et déclare que l'assiette de ce lot correspond à la superficie d'un terrain situé sur la rue des Érables, lequel fait partie de la voie publique existante ;

Que le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2019-421 Déclaration de propriété municipale — Partie de la rue Carignan
Lot 6 006 979 du cadastre du Québec**

Considérant le dépôt de la récente rénovation cadastrale et la recherche de titres effectuée ;

Considérant que le lot 6 006 979 du cadastre du Québec, identifié comme étant une partie de la rue de Carignan, demeure la propriété de *Les Terres diversifiées du Saint-Laurent Ltée* ;

Considérant que cette voie est ouverte à la circulation publique depuis plus de 10 ans ;

Considérant l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc appuyé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare qu'il est propriétaire du lot 6 006 979, lequel fait partie intégrante de la rue de Carignan.

Que le Conseil municipal autorise la greffière adjointe à déposer au registre foncier tout document permettant de donner effet à la présente déclaration de propriété municipale.

ADOPTÉE.

**2019-422 Autorisation de signature
Chef de division comptabilité et trésorière adjointe
Effets bancaires**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la titulaire de ce poste à signer les chèques et autres effets bancaires en l'absence du trésorier ;

IL est proposé par Monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Madame Julie Crochetière, chef de division comptabilité et trésorière adjointe, soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Varennes tous les chèques et effets bancaires en l'absence du trésorier.

ADOPTÉE.

**2019-423 Programme d'aide à la voirie locale
Volet — Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par Madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve les dépenses, d'un montant de 248 308.00 \$ taxes incluses, relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE.

2019-424 Demande au ministère des Transports — Passage piétonnier à l'intersection de la rue de l'Aqueduc et de la route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes désire accroître la sécurité de ces piétons et cyclistes lors de leur traversée au coin de la rue de l'Aqueduc et de la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports pour prolonger de 5 secondes le feu vert sur la rue de l'Aqueduc, afin de permettre aux piétons et cyclistes de traverser de façon sécuritaire le boulevard Marie-Victorin.

ADOPTÉE.

2019-425 Demande au ministère des Transports — Installation d'un feu pour piétons et cyclistes à l'intersection de la rue Saint-Eugène et de la route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la signalisation de sécurité pour les piétons et cyclistes près de l'intersection de la rue Saint-Eugène et de la route Marie-Victorin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une requête soit adressée au ministère des Transports, afin qu'un feu pour piétons et cyclistes soit installé à cette intersection.

ADOPTÉE.

2019-426 Demande au ministère des Transports — Ajout d'une traverse piétonnière à l'intersection de la rue Sainte-Anne et route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la densité de circulation dans ce secteur et le caractère dangereux lors de la traversée des piétons ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports pour permettre le marquage d'un passage piétonnier à l'intersection de la rue Sainte-Anne et la route Marie-Victorin, près de la Place de la Bivoie.

ADOPTÉE.

2019-427 Demande de soutien financier — Programme de soutien aux municipalités et prévention de la criminalité – Autorisation de signature

IL est proposé par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice des Services récréatifs et communautaires, Madame Manon Lanneville, à signer et déposer une demande au volet 3 du *Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité* du ministère de la Sécurité publique et à signer tout document visant à donner effet à la présente, incluant tout protocole d'application de ce programme.

ADOPTÉE.

2019-428 Acte de servitude projet Eau Boisé — Autorisation de signature

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude pour le projet *Eau Boisé*, à intervenir entre la Ville de Varennes, Constructions Jasmont (2015) Inc. et al. Tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2019-429 Comité culturel, du patrimoine et de toponymie
Révision du mandat
Ajout de membres**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque, en date du 30 juillet 2019

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPOUVER le mandat révisé du Comité culturel, du patrimoine et de toponymie tel que présenté ;

D'AJOUTER comme membres du comité les personnes suivantes :

- Monsieur Jacques Dalpé
- Madame Isabelle Neveu-Tremblay

DE DISSOUDRE le Comité de toponymie

DE REMERCIER pour leur très grande contribution à l'histoire et à la toponymie municipale Madame Suzanne Brodeur et Monsieur Jacques Dalpé.

ADOPTÉE.

2019-430 Remerciements Madame Suzanne Brodeur et Monsieur Jacques Dalpé – Comité de toponymie

CONSIDÉRANT l'annonce récente de la retraite du comité de toponymie de Madame Suzanne Brodeur et Monsieur Jacques Dalpé ;

CONSIDÉRANT leurs décennies d'implications au sein de ce comité ayant pour mission de faire connaître l'histoire varennoise à travers l'odonymie et la toponymie ;

IL est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REMERCIER Madame Suzanne Brodeur et Monsieur Jacques Dalpé pour leur implication exemplaire pendant toutes ces années.

ADOPTÉE.

**2019-431 Jumelage entre la Ville de Varennes et Bécon-les-Granits
Délégation de Monsieur le maire Martin Damphousse**

CONSIDÉRANT que le fondateur de Varennes, René Gaultier, est né à Bécon-les-Granits ;

CONSIDÉRANT l'approche des célébrations du 350^e anniversaire de fondation de Varennes ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement 414 de la Ville de Varennes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise Monsieur le maire Martin Damphousse à se rendre à Bécon-les-Granits, France, afin de discuter d'un processus de jumelage de la Ville de Varennes avec cette commune.

Les dépenses seront remboursées sur dépôt des pièces justificatives.

ADOPTÉE.

2019-432 Transferts budgétaires pour septembre 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 115 208 \$ pour septembre 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 24 septembre 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2019-433

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par Madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par Madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2019-10 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 2 octobre 2019.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Paiement au tarif horaire pour le transport de neige sur le territoire ;
- Protection des piétons à l'intersection de la rue de l'Aqueduc avec la route 132 ;
- Redéveloppement du centre-ville ;
- Zone potentielle pour l'implantation de centres religieux ;
- Prise de parole des conseillers municipaux lors des séances publiques ;
- Prix pour le nouveau Skate Plaza ;
- Total des règlements d'emprunt adoptés par la Ville de Varennes ;
- Chemin alternatif lors des fermetures de la route 132 dans la zone industrialo-portuaire ;
- Étude de circulation sur la rue Jules-Phaneuf alors que la construction est déjà en route ;
- Crainte relative à un impact négatif sur la circulation suite à l'implantation de la phase II du projet TOD ;
- Concentration de la circulation automobile aux heures de pointe sur la rue Jules-Phaneuf ;
- Dépôt d'une pétition pour la sauvegarde de la vocation première du parc Saint-Charles **dépôt numéro 1**
- Intention du Conseil quant à la phase III du projet TOD ;
- Liste d'attente pour l'accès à des logements sociaux sur le territoire varennois ;
- Projets d'aménagement de logements sociaux sur le territoire ;
- Absence de proximité entre le maire et le promoteur du projet TOD ;
- Constructeur de la maison du maire n'est pas le constructeur du projet TOD ;

- Nature du produit vaporisé à proximité des étangs aérés et coût de ces produits ;
- Délai d'envoi pour les messages de «citoyens avertis»
- Bilan des gaz à effet de serre de la ville de Varennes et plan d'action ;
- Demande de réduction de tonte de gazon dans les parcs ;
- Proposition d'acquisition par la Ville de crédits-carbone ;
- Demande d'amélioration du service de transports en commun sur le territoire ;
- Pourcentage d'utilisation du transport en commun à Varennes ;
- Absence de paiement de frais de décontamination pour la phase II du projet TOD par la Ville à cette date ;
- Demande de suivi des voyages de terre sortant du site du projet TOD ;
- Plans de prévention et d'intervention auprès des entreprises dans la zone industrialo-portuaire ;
- Demande quant à la localisation du dépotoir municipal dans les années 50 ou 60 ;
- Étude environnementale sur le site de la Fondation Véro & Louis ;
- Présence de matériaux secs déposés illégalement sur le site du projet TOD ;
- Conformité ou non des terrains de la Fondation Véro & Louis et de Premium pour l'usage visé ;
- Site où a été acheminée la terre non adaptée à l'usage visé pour la résidence Véro & Louis ;
- Nombre de camions de matériel déposés à la pente à glisser ;
- Paiement par la Ville des frais éventuels de décontamination des terrains du projet TOD ;
- Acceptabilité sociale du projet TOD ;
- Demande d'échanges courtois pendant la période de questions ;
- Demande d'arrêt de sifflement du train à la hauteur du passage à niveau de la montée de la Baronnie ;
- Retrait des obstacles à l'intersection de la montée de la Picardie avec le chemin de la Baronnie ;
- Servitude de passage pour les citoyens sur l'ancienne emprise de la rue Saint-Charles ;
- Montant au pied carré du terrain vendu à *Innoval* pour l'ancienne emprise du chemin de la Côte-Bissonnette ;
- Prix au pied carré des résidences acquises par la Ville sur le chemin de la Baronnie ;
- Montant du surplus accumulé non affecté ;
- Absence de projet actuellement déposé pour l'expansion du site *Costco* ;
- Publicité des séances de consultation publique ;
- Moment de réalisation des démolitions de résidences planifiées sur le chemin de la Baronnie ;
- Mode de sollicitation du marché pour les contrats de démolition des bâtiments sur le territoire ;
- Présence ou absence de permis pour les travaux se déroulant au 117, rue Sainte-Anne ;
- Présence ou absence d'un permis pour la destruction d'un garage à l'intersection du chemin des Polymères et du chemin de la Baronnie ;
- Demande d'élargissement du règlement sur la démolition des bâtiments pour prévoir l'application de celui-ci à la démolition de bâtiments accessoires ;
- Localisation d'installations semblables à celles installées auprès des étangs aérés municipaux ;
- Protection perpétuelle du parc Saint-Charles ;
- Simplification de la grille tarifaire de Exo sur le territoire de la CMM ;
- Demande d'amélioration du service de transport en commun hors des heures de pointe et sur divers trajets intermunicipaux ;

- Nature des produits transportés par le CN sur le territoire ;
- Changement de constructeur pour la résidence Véro & Louis ;
- Nature des produits déposés illégalement dans le parc Saint-Charles ;
- Paiement par la Ville pour l'enlèvement des contaminants sur le terrain de la Fondation Véro & Louis ;
- Poids de l'opinion des citoyens lors des consultations publiques ;
- Demande de mieux publiciser à l'avenir les projets domiciliaires en développement ;
- Publicité des consultations publiques.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève l'assemblée à 22 h 57.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA